



## Procédure de prise en charge des allergies

### NOVAE RESTAURATION

NOVAE Restauration offre à ses clients la possibilité d'adaptation diététique dans le cas d'allergie légère ou d'intolérance à un des 14 allergènes officiels<sup>1</sup>.

- **POLITIQUE D'ADAPTATION DES REPAS**

Notre politique de prise en charge est détaillée dans le tableau ci-dessous :

TYPES DE REGIME	RESPONSABLES	CONSEQUENCES
<b>1-</b> Choix alimentaires (hors sans porc ou végétarien), Préférences alimentaires -> <b>Sans conséquences médicales connues</b> -> NON inclus dans les 14 allergènes officiels	Ecole Accompagnants	L'aliment n'est pas présenté L'aliment n'est pas remplacé par un autre
<b>2-</b> Intolérances alimentaires ou allergie suspectée -> <b>Sans conséquences médicales graves</b> -> INCLUS dans les 14 allergènes officiels	Novae	<b>Un certificat indique l'allergie et souligne les risques peu graves</b>  L'aliment est remplacé par un autre  ATTENTION: Novae ne garantit pas l'absence totale de traces de l'allergène concerné dans ses préparations
<b>3-</b> <b>Allergies déclarées avec risque médical avéré</b>  ➔ INCLUS dans les 14 allergènes officiels	NOVAE Parents Ecole	<b>La demande d'adaptation de repas pour intolérance et allergie alimentaire est complétée par le médecin pédiatre de l'enfant. Une rencontre entre les parents, la responsable nutrition de Novae et la direction de l'école sera proposée.</b>  La direction de l'établissement impose que le repas soit apporté par la famille.

<sup>1</sup> Gluten, crustacés, poissons, mollusques, lait, œuf, soja, fruits à coques, arachide, céleri, moutarde, sésame, lupin, sulfites

Conformément à la législation prescrite dans l'ordonnance sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires (ODEAI), nous vous informons que les denrées alimentaires produites dans les cuisines de Novae peuvent contenir des traces des 14 allergènes officiels. Dès lors, toutes demandes d'adaptation de repas pour un enfant allergique à des traces d'allergènes sera refusée.

- PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE DES REPAS

Si l'enfant est allergique ou intolérant avéré au moment de son inscription, nous vous invitons à demander un certificat médical **avant** son premier jour dans votre établissement aux parents.

Ce certificat médical doit être immédiatement transmis à [college.mottier@novae-restauration.ch](mailto:college.mottier@novae-restauration.ch) et [jeanne.chaudron@novae-restauration.ch](mailto:jeanne.chaudron@novae-restauration.ch)

**Aucune adaptation de repas ne sera faite sans certificat médical.**

Si l'intolérance ou l'allergie est découverte alors que l'enfant est déjà inscrit et présent dans votre établissement, nous vous invitons à envoyer un mail d'information immédiatement à [college.mottier@novae-restauration.ch](mailto:college.mottier@novae-restauration.ch) et [jeanne.chaudron@novae-restauration.ch](mailto:jeanne.chaudron@novae-restauration.ch)

Un certificat médical doit être transmis 7 jours au plus tard après le mail d'information. **Sans certificat médical, les repas ne seront plus fournis pour l'enfant.**

Les fichiers de communication entre les établissements et le collège du Mottier sont modifiés **uniquement** par le gérant NOVAE ou la cuisinière en diététique NOVAE.

Toute modification de régime alimentaire devra être faite par mail et accompagnée d'un certificat médical. **Faute de certificat, la demande ne sera pas prise en compte.**

Si vous avez la moindre question quant à cette procédure, nous vous invitons à contacter Jeanne Chaudron, responsable nutrition et diététique, au +41 79 354 90 75.